

ÉVALUEZ ET RECENSEZ LES RISQUES PANDÉMIQUES POUR UNE REPRISE D'ACTIVITÉ SEREINE



VOS ATTENTES

- 1 Assurer la continuité de votre activité économique
- 2 Protéger l'entreprise d'un risque financier et pénal
- 3 Prévenir et sécuriser les risques sanitaires
- 4 Rassurer vos salariés en préservant leur santé
- 5 Valoriser votre engagement pour la santé-sécurité

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous êtes en tant qu'employeur tenu d'assurer la sécurité de vos salariés ainsi que de toutes les personnes exerçant une activité au sein de votre entreprise. Vous vous devez de protéger leur santé physique et mentale.

Ainsi, vous devez prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.

Vous êtes tenu d'évaluer les risques professionnels, de consigner les résultats dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), de mettre en œuvre des actions de prévention et enfin d'informer et former vos salariés. En cas de non respect, vous vous exposez à des sanctions pénales.

Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, la mise à jour du DUERP est nécessaire. Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates.



Expérimenté

Une connaissance pointue de votre secteur et une capacité à mobiliser les ressources nécessaires à vos projets.



Sérénité

Une bonne politique de prévention des risques pandémiques est gage de sérénité et de sécurité pour vous et vos salariés.



Proximité

Prêt à vous accompagner sur le terrain, nous maîtrisons votre écosystème et votre environnement.



Réactivité

Prise en compte de votre demande sous 24h.

Protégez vos salariés et l'entreprise d'un risque sanitaire et financier : mettez vous en conformité !

Pour rédiger ou mettre à jour votre DUERP notamment sur les risques liés au Covid-19, appuyez-vous sur une équipe de spécialistes. Notre démarche est la suivante :

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

VISITE DU SITE

- ▶ Identifier les différentes unités de travail de votre structure
- ▶ Identifier les risques auxquels sont confrontés les salariés
- ▶ Évaluer les risques professionnels auxquels sont exposées des personnes exerçant leurs missions au sein de votre structure

RÉDACTION DU DOCUMENT

CONCEPTION DU DUERP

MISE À JOUR DU DUERP

(Risques liés à la contamination à un agent biologique de Classe 4)

- ▶ Identifier les unités de travail
- ▶ Identifier les risques associés
- ▶ Evaluer les risques professionnels
- ▶ Dresser un plan de prévention des risques
- ▶ Communiquer
- ▶ Transposer dans le Règlement Intérieur

- ▶ Recueillir le DUERP et sa méthodologie
- ▶ Identifier l'impact des changements depuis la dernière mise à jour
- ▶ Ajouter le Risque Résiduel* si non existant
- ▶ Communiquer
- ▶ Transposer dans le Règlement Intérieur

* *Risque Résiduel = Risque brut x Maîtrise*

POUR ALLER

+ LOIN

Vous souhaitez valoriser votre engagement pour la santé-sécurité ? Réduire vos cotisations liées aux accidents du travail et maladies professionnelles ? Notre équipe s'engage avec vous dans le déploiement de vos projets d'amélioration : diagnostic, accompagnement et suivi, déclaration et gestion des risques AT/MP...



Freddy DESILLE
Consultant Lean &
Prévention des Risques



Mélanie FLOHIMONT-CHAMPEIL
Consultante en droit social et
DUERP

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants. BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Juin 2020 BDO France. Tous droits réservés.